**ANNEXE 3 : FICHES CRITERES**

(Dossier de Candidature)

**CRITERE 1 : L’ACTIVITE COMMERCIALE PROJETEE PAR LE CANDIDAT**

Le candidat décrira ici l’activité commerciale qu’il envisage, à savoir :

⮚ Présentation du candidat (Structure d’exploitation envisagée, expérience, capacité professionnelle dans l’activité ou activités similaires)

⮚ Présentation du projet (détail précis de l’activité proposée, produits et services, politique de prix, montant global de l’investissement), moyens humains envisagés (équipe proposée sur site et types de contrats…)

*Taille du cadre à titre indicatif, réponse sur trois pages A4 maximum, ou sur papier libre à annexer au dossier*

**CRITERE 2 : VIABILITE ECONOMIQUE DU PROJET,**

**CAPACITES FINANCIERES ET GARANTIES**

Le candidat décrira ici la viabilité économique de son projet, ses capacités financières et les garanties qu’il offre, en indiquant et fournissant notamment :

⮚ Le bilan des 3 dernières années si Société ou Entreprise individuelle déjà existante dans la même activité et plan prévisionnel d’activité sur les 4 années intégrant les investissements envisagés et leurs amortissements ;

⮚ La capacité financière du candidat à financer son projet et régler les redevances domaniales (Attestation bancaire que le candidat dispose de fonds propres ou a reçu un avis favorable à une demande de prêt…etc…), la seule justification d’un prévisionnel d’activité n’étant à ce titre pas suffisant.

*Taille du cadre à titre indicatif, réponse sur trois pages A4 maximum, ou sur papier libre à annexer au dossier*

**CRITERE 3 : VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le candidat précisera l’amplitude de son activité, les mesures qu’il entend mettre en place dans une perspective de développement durable, et devra donc ci-après préciser :

⮚ L’amplitude des horaires d’ouverture

⮚ Les propositions du candidat pour inscrire sa démarche commerciale dans une volonté de proximité avec les usagers du Port, et d’attractivité envers les visiteurs et touristes.

⮚ Les propositions du candidat pour inscrire son activité sur le Domaine Public dans une perspective de développement durable (qualité de l’aménagement dans l’environnement, respect de l’environnement (*Exemple : Pour les restaurants, installation de bacs à graisse individuel…etc…*), recyclage et bonnes pratiques environnementales, utilisation des produits locaux ou circuits courts…).

*Taille du cadre à titre indicatif, réponse sur trois pages A4 maximum, ou sur papier libre à annexer au dossier*

**CRITERE 4 : MONTANT DE LA PART VARIABLE DE LA REDEVANCE PROPOSE**

**MONTANT ANNUEL PROPOSE DE LA PART VARIABLE DE LA REDEVANCE**

Le candidat propose un montant de la part variable de la redevance égal à :

………………% du chiffre d’affaire annuel H.T. réalisé.

*Etant rappelé que ce pourcentage ne saurait être inférieur à 1% ou supérieur à 5 %.*

*(NOTA : Le critère n° 4 ne sera appliqué que si le principe de la part variable de la redevance assise sur un pourcentage du chiffre d’affaires du candidat était validé par le Conseil municipal.)*